



Inspection N° 2-052

Certificat d'accréditation

N° : 2-052 Rév 01

L'Organisme Algérien d'Accréditation (ALGERAC), crée par décret n° 05-466 du 06 décembre 2005, atteste que :

SOCIETE D'INSTALLATION ET DE DIFFUSION DE MATÉRIEL TECHNIQUE EN ALGERIE SIDAL (SPA)

Adresse : Zone Industrielle A, Section 05, Ilot 91, Lot n°07, Réghaia - Alger

Possède les compétences requises pour effectuer des activités d'Inspection conformément à la norme ISO/IEC 17020 : 2012 et aux règles d'application d'ALGERAC.

La portée d'accréditation et les sites concernés sont décrits dans l'annexe technique qui fait partie intégrante du présent certificat.

Durant la validité du présent certificat, l'organisme s'engage à respecter les exigences de l'accréditation.

ALGERAC est signataire des accords de reconnaissance multilatérale avec l'European co-operation for Accreditation EA-MLA et des accords de reconnaissance mutuelle avec l'International Laboratory Accreditation Cooperation ILAC-MRA.

La Directrice Générale

Date de prise d'effet : 15/09/2025

Date de fin de validité : 14/09/2029



Date d'octroi de l'accréditation initiale : 15/09/2022

ANNEXE TECHNIQUE REV 01

L'Organisme Algérien d'Accréditation atteste que :

Nom : SOCIETE D'INSTALLATION ET DE DIFFUSION DE MATÉRIEL TECHNIQUE EN ALGÉRIE
SIDAL (SPA)

Adresse : Zone Industrielle A, Section 05, Ilot 91, Lot n°07 Réghaia 16036 - Alger

Est accrédité par ALGERAC, Département Inspection, pour les activités d'inspection selon la norme : ISO/IEC 17020 :2012 en tant qu'organisme d'inspection de (type C) dans les domaines :

➤ **Contrôle des équipements sous pression à Gaz (APG).**

Note : Un organisme de **type C** est un organisme qui fournit des prestations d'inspection à son Organisation mère, et/ou à d'autres parties.

SITE CONCERNE	<ul style="list-style-type: none">• Siege : Zone Industrielle A, Section 05, Ilot 91, Lot n°07 Commune de Réghaia, 16036 - Alger• Tel : (213) 23 96 87 67• Fax : (213) 23 96 52 50• Site web : www.sidal.dz• E-mail : contact@sidal.dz
----------------------	--

Date de prise d'effet le : 15 Septembre 2025

Date de fin de validité le : 14 Septembre 2029

Pour le Directrice Générale et par délégation
Le Chef de Département inspection
BENNACEUR Massinissa

Cette annexe peut faire l'objet de modification, dans ce cas la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émis

PORTEE D'ACCREDITATION

Domaine Général : 1. Equipements sous pression				
Domaine d'inspection/ Objet installations, appareils, dispositifs, composants, équipements,...	Techniques Utilisées	Phase /Type d'inspection Inspection avant mise en exploitation, finale, périodique, préalable, avant livraison, de conformité....	Equipements utilisés	Référentiels Normes-Réglementation procédures internes, Spécifications techniques
1.1 Contrôle des Appareils à Pression Gaz (APG)	-Contrôle visuel (VT) -Contrôle non destructif	- Inspection périodique - Inspection après modification	- Mesureur d'épaisseur - Endoscope	- Décret n° 90-245 - Décret n°21-261 - Procédures internes : PGS-TA-REG-REE-006 PGS-TA-REG-REE-007

Responsable d'accréditation
TACHRIFT Idriss